



ESSO et le TCHAD: plus de 10 barils de pétrole déversé dans la nature près de Komé

Par [Nadji Nelambaye](#)

Mondialisation.ca, 05 septembre 2008

[AlertOilwatch](#) 5 septembre 2008

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)



À peine 5 ans de production de pétrole, les installations de ESSO (EXXONMOBIL) commencent par se lâcher. « Plus de 10 barils de pétrole » répandus dans la nature polluant ainsi les champs des paysans et une cour d'eau qui source d'alimentation des populations du villages BITAH et BETO dans les cantons timberi et Jomé, au sud du TCHAD.

Une dispositif impressionnante de sécurité (gendarmes, agents de sécurité privée) a été mise en place par EXXON MOBIL, empêchant tout regard extérieur de s'informer de ce qui se passe actuellement. Le chef de village qui était le premier à voir la fuite du pétrole en a témoigné.

EXXONMOBIL confirme l'information mais a négligé les dégâts causés sur l'environnement et sur la population.

La CPPL est arrivée sur les lieux mais a été empêché de faire des photos et d'interroger les agents qui sont sur place. Toute information utile est confisquée.

RAPPORT SUR LE DEVERSEMENT ACCIDENTEL DES HYDROCARBURES A KOMÉ-CPPL

Projet du pipeline Tchad - Cameroun : Premier cas de déversements accidentels d'hydrocarbures à la vanne N°3 de PK35 à Beto

Trois ans après l'exploitation du pétrole de Doba, l'on enregistre le premier cas de déversements accidentels d'hydrocarbures entre les villages Beto dans le canton Komé et

Bida dans le canton Timberi.

Que s'est-il passé exactement ?

Le premier constat visuel et de l'odorat a été fait par les habitants de Beto le lundi 25 août 2008.

D'une faible intensité de départ, le brut à commencer par polluer la brousse et les cours d'eau.

Alertés, les délégués de l'EPOZOP (Entente des populations de la zone pétrolière) Zone III qui habitent la localité, saisiront sur téléphone portable, les responsables de TOTCO, mais, les équipes de secours n'arriveront sur les lieux que le jeudi 28 Août 2008, c'est-à-dire, trois jours après la fuite du brut.

Des dispositifs sécuritaires de 2 kilomètres de rayon ont été mis en place, interdisant ainsi tout passage et tout regard extérieur. Le superviseur Monitoring de la Ligue Tchadienne de Droits de l'Homme (LTDH) a été contacté vendredi 29 Août 2008 à 17Heures au téléphone par le Secrétaire général de l'EPOZOP, M. PEUTOLOUM MBAIDOUM en même temps que le Coordonnateur de la Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL), NADJI NELAMBAYE qui s'est porté sur les lieux dans la nuit du 29 août 2008.

Contacté par la CPPL, le Directeur EMP/ESSO confirme le déversement accidentel qu'il estimera à plus d'une dizaine de barils.

Selon les témoignages du Chef de village de Beto, une équipe de ESSO était partie prélever l'eau que le village consomme. La même équipe reviendrait quelques heures plus tard pour demander à la population de ne pas consommer cette eau et qu'un autre puits lui sera forée.

Ce déversement accidentel d'hydrocarbures sera confirmé par le Ministre du Pétrole au cours d'un point de presse donné le lundi 1er septembre 2008 à N'djamena.

Selon le Ministre Mahamat Nasser Hassane, la rupture de quatre (4) boulons sur les 12, serait à l'origine de ce déversement.

Le constructeur du pipeline a été contacté. Les tests et les analyses au laboratoire sont en cours pour déterminer la cause réelle de la rupture de ces quatre (4) boulons a conclut le ministre.

La quantité du brut déversé est estimée à environ trente cinq (35) barils.

Le volume des sols souillés estimés à quatre (4) mètres cubes, a été enlevé et transporté à Komé pour être traité.

Ce déversement a occasionné une suspension temporaire de l'exploitation du brut vers Kribi au Cameroun et un ralentissement de la production pendant 42 heures.

Le samedi 30 Août 2008 à 3Heures du matin, l'expédition du brut vers Kribi a repris normalement et la production a atteint dans la journée du 31 Août 2008, son niveau initial avant le déversement accidentel a conclut le ministre.

Le 2 septembre 2008, les paysans ont retrouvé les poissons morts un peu partout dans le cours qui a été touché. Une équipe de la CPPL (composée des ADH et ONG) est repartie ce matin sur les lieux.

Selon le document de plan d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, la vulnérabilité de cette zone de la Nya en alimentation en eau, potable, usage domestique, abreuvement et pâturage du bétail, pêche est élevée.

Cette fuite relance les débats sur les craintes de la société civile et les garanties par ESSO quant au risque zéro du fait de la performance de la technologie utilisée.

La source originale de cet article est [AlertOilwatch](#)
Copyright © [Nadji Nelambaye](#), [AlertOilwatch](#), 2008

Articles Par : [Nadji Nelambaye](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca